

N/REF : 5/09/2025 9H07 C:000053 I:02481
V/REF : AC/C27256
V/Email reçu le Vendredi 05/09/2025 a 9H07

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BLV
IMMEUBLE : BELLEVILLE -BLV
34-42, RUE DU DOCTEUR FERRAND
.
35200 RENNES

Rennes, le 06 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 42B FERRAND - MME ABDILLAHI GOUDAL 07 83 27 62 84
LOGEMENT N° 001457, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : FOURNITURE ET POSE D'UNE BARRE DE SOUTIEN DANS LA DOUCHE

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 01/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE D'UNE BARRE D'APPUI DANS LA DOUCHE
CONTRÔLE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 06/10/25 a 16H05 AGUILLO@AIGUILLON.COM

1809: MSG REP
1109: MSG REP
05/09 MSG LAISSÉ
NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 06/10/25 A 15:58 MME A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL050-FP.barre relevement	30-100cm inox	50	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.